



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

11 Mai 2015
Français
Original: Anglais

Douzième Réunion des Points Focaux pour les Aires Spécialement Protégées

Athènes, Grèce, 25-29 mai 2015

Point 9 de l'ordre du jour : Objectifs stratégiques et Actions prioritaires du Programme d'Action Stratégique pour la Conservation de la Diversité Biologique en région méditerranéenne (PAS BIO)

Point 11 de l'ordre du jour : Table ronde sur le financement de projets/activités prioritaires du PAS BIO

Note sur le financement de projets/activités prioritaires du PAS BIO

Pour des raisons environnementales et d'économie, ce document est imprimé en nombre limité et ne sera pas distribué pendant la réunion. Les délégués sont priés de se munir de leur copie et de ne pas demander de copies supplémentaires.

Note:

Les appellations employées dans ce document et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du CAR/ASP et du PNUE aucune prise de position quant au statut juridique des Etat, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

© 2015 Programme des Nations Unies pour l'Environnement / Plan d'Action pour la Méditerranéen
(PNUE/PAM)
Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP)
Boulevard du Leader Yasser Arafat
B.P. 337 - 1080 Tunis Cedex - Tunisie
E-mail: car-asp@rac-spa.org

La version originale de ce document a été préparée par le Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP)

Aperçu sur le SAP BIO

Le Programme d'Action Stratégique pour la conservation de la diversité biologique dans la région méditerranéenne (PAS BIO: <http://sapbio.rac-spa.org/sapbioeng.pdf>) a été adopté le 14 Novembre 2003 à Catane par les Parties contractantes à la Convention sur la protection de l'environnement marin et côtier de la Méditerranée (Convention de Barcelone) pour faire face aux menaces complexes auxquelles la biodiversité marine et côtière est soumise en Méditerranée.

Le processus d'élaboration du PAS BIO a pris 3 ans et a été mené par le Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR / ASP - PNUE / PAM) avec le soutien financier du Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Il consistait en un processus de grande envergure sur la base de consultations avec les pays en vue de diagnostiquer l'état de la biodiversité marine et côtière, d'identifier les priorités nationales et régionales et d'élaborer des plans d'action nationaux (PAN) portant sur les thèmes prioritaires. Dans ce contexte, soixante-trois PAN ont été conçus pour traiter les questions prioritaires nationales identifiées. Les résultats des consultations nationales ont été compilés pour développer l'élément régional PAS BIO permettant de sauvegarder et de coordonner les actions prioritaires et les plans d'action nationaux.

Par ailleurs, le PAS BIO a été mis à jour en 2008-2009 pour inclure les questions du changement climatique grâce à la participation d'experts représentant les Parties contractantes, en mettant l'accent sur les impacts du changement climatique sur la biodiversité. (http://www.rac-spa.org/sites/default/files/meetings/nfp9/fr/wg_331_13_fr.pdf)

Au cours de la onzième Réunion des points focaux CAR/ASP, tenue à Rabat (Maroc) en Juin 2013, conformément à l'approche éco systémique convenue, aux objectifs écologiques et aux objectifs d'Aichi de la Convention sur la diversité biologique (CDB), le document intitulé " mise en œuvre du PAS BIO : La première décennie et la voie à suivre (tel que revu par les correspondants nationaux du PAS BIO) "(http://rac-spa.org/nfp11/nfpdocs/working/report_fr.pdf, annexe IV) a été approuvé.

Il présente, complété par le «Rapport sur l'évaluation et les orientations futures du Programme d'Action Stratégique pour la conservation de la diversité biologique dans la région méditerranéenne (PAS BIO)" doc. UNEP (DEPI) / MED WG.382 / Inf.3, une analyse de la façon dont le PAS BIO a été mis en œuvre aux niveaux régional et national depuis son adoption en 2003, ainsi qu'un ensemble d'objectifs stratégiques proposés et d'actions prioritaires pour la période 2014-2020, accompagnés d'une proposition de modalités de mise en œuvre.

Alors que les révisions veillaient à ce que le PAS BIO reflète les objectifs régionaux et internationaux communs, et des visions en matière de protection de la biodiversité, son principal objectif, à savoir la mise en place d'une base logique pour la mise en œuvre du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée, est resté le même. Le PAS BIO remplit son «objectif en apportant aux Parties contractantes, aux organisations internationales et nationales, aux ONG, aux bailleurs et à tous les autres acteurs impliqués dans la protection et la gestion de l'environnement naturel méditerranéen, les principes, les mesures et les actions concrètes et coordonnées aux niveaux national, transfrontalier et au niveau régional pour la conservation de la biodiversité méditerranéenne marine et côtière.

Le PAS BIO a identifié 30 actions prioritaires au niveau régional, sous régional, national et infranational, accompagnées de 63 plans d'action nationaux (PAN), identifiés et élaborés par les pays.

Cela comprend également une estimation de l'investissement économique nécessaire à leur mise en œuvre.

Au cours de leur Quatorzième réunion ordinaire (Portoroz, Slovénie, Novembre 2005), les Parties contractantes ont invité le CAR / ASP à intégrer davantage le PAS BIO dans son programme d'activités et à rechercher des financements pour sa mise en œuvre par le biais du FEM et par d'autres appuis des bailleurs de fonds externes.

En conséquence, deux actions régionales PAS BIO hautement prioritaires ont été mises en œuvre, (à savoir (i) Aider les pays à protéger les sites marins et côtiers d'intérêt particulier, et (ii) Déclarer et développer de nouvelles zones marines et côtières protégées, y compris en haute mer) à travers :

- Le PAM / PNUE - FEM MedPartnership (2010-2015) / Composante 3 "conservation de la diversité biologique: Mise en œuvre du PAS BIO et des PAN connexes" / Sous-composante 3.1 "Conservation de la diversité marine et côtière à travers le développement d'un réseau d'AMP en Méditerranée », financé par l'Union européenne (UE), l'Agence espagnole de coopération pour le développement international (AECID) et le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM), avec la contribution du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée); et

- L'action de gestion conjointe "UE - PNUE / PAM pour l'identification et la création d'Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne (ASPIM) en haute mer, y compris en eaux profondes", exécutée en trois phases: une première phase en 2008-2009, une deuxième en 2010-2011, et une troisième phase en 2012-2015, financée par le projet ECAP-MED de l'UE, avec la contribution du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée.

Besoins supplémentaires en mobilisation de fonds pour la mise en œuvre du SAP BIO

La période en cours, 2014-2020, a établi 39 Actions Prioritaires pour le SAP BIO. Elle sert de guide aux organes compétents, en fonction de leurs compétences et leurs mandats, pour la conservation de la biodiversité méditerranéenne marine et côtière, et sont incluses en annexe IV, " mise en œuvre du PAS BIO: La première décennie et la voie à suivre (conformément à la révision des Correspondants nationaux de PAS BIO) » du rapport de la onzième Réunion des Points focaux / CAR ASP (Rabat, Maroc, juillet 2013, http://rac-spa.org/nfp11/nfpdocs/working/report_fr.pdf).

Pendant la période biennale 2014-2015, et en guise de suivi de l'évaluation de PAS BIO 2013 et de la décision IG.20 / 4 des Parties contractantes, le CAR / ASP a préparé une première ébauche de portefeuilles de projets mettant l'accent sur les actions prioritaires mises à jour du PAS BIO.

Les projets futurs nécessaires pour mettre en œuvre les actions prioritaires du PAS BIO, basées sur l'analyse du CAR / ASP, sont censés inclure: **(i)** projets pilotes nationaux axés sur les priorités nationales dans le cadre du PAS BIO, et **(ii)** les projets régionaux qui appuient les pays dans des domaines d'intérêt régional.

Le CAR / ASP vise à présenter une version préliminaire de portefeuille de projets, pour des discussions avec les Parties contractantes, les bailleurs potentiellement intéressés, les partenaires et autres parties prenantes, au cours de la session PAS BIO prévue à l'ordre du jour de la douzième réunion des Points focaux du CAR / ASP qui se tiendra à Athènes, Grèce, du 25 au 29 mai, 2015 (12^{ème} Réunion des PF du CAR / ASP).

Les Parties contractantes, les bailleurs potentiels, les partenaires d'exécution et les autres parties intéressées sont invités lors de ce point de l'ordre du jour à faire leurs commentaires au sujet de cette version préliminaire de portefeuille de projets, en fonction de leurs propres priorités et des progrès accomplis dans la mise en œuvre du PAS BIO,

Le but de ce point à l'ordre du jour consiste à avoir une première discussion sur la façon d'améliorer les efforts de mise en œuvre de PAS BIO et de voir comment les meilleurs projets futurs pourraient aider à la mise en œuvre des actions prioritaires du PAS BIO et au-delà, à la réalisation des objectifs écologiques EcAp et des objectifs CDB d'Aichi.

Le portefeuille des notes conceptuelles du projet est encore aux premiers stades de développement et devrait être considéré comme un document évolutif, servant de base aux discussions. En plus des Parties contractantes, les bailleurs potentiels, les partenaires et autres parties intéressées sont invités à participer et à jouer un rôle dans la finalisation de la formulation du portefeuille de projets et à contribuer à la mise en œuvre d'actions coordonnées au niveau régional en vue de rechercher de nouvelles synergies et éviter les chevauchements.

Chaque concept du projet dans le portefeuille identifie la pertinence par rapport au CAR / ASP et au PNUE / PAM, ainsi que par rapport au Plan stratégique de la CDB pour la biodiversité 2011-2020 et aux Objectifs d'Aichi. Il précise également les objectifs et les actions de PAS BIO auxquels la mise en œuvre du projet devrait contribuer.

Le portefeuille comprend 11 notes conceptuelles de projets et alors que certains d'entre eux peuvent compléter d'autres activités financées de l'extérieur pour être mises en œuvre par le PAM / PNUE, certains sont de nouveaux concepts, suivant les besoins des actions prioritaires du PAS BIO. Le portefeuille de notes conceptuelles se compose des éléments suivants:

1. Suivi des indicateurs de la biodiversité dans une sous-région de la Méditerranée (Occidentale, Centrale, Orientale ou Adriatique), y compris le changement climatique, et notamment dans les ASPIM
2. Réhabilitation et valorisation des zones humides côtières de la Méditerranée pour la conservation de la biodiversité et le bénéfice socio-économique des communautés locales
3. Initiative pour appuyer la mise en œuvre du Plan d'Action des Habitats Sombres
4. Projet pilote visant à définir des modèles de gouvernance dans les domaines prioritaires en mer ouvert pour la conservation en Méditerranée (Alboran et Adriatique)
5. Connectivité écologique: un outil pour la planification spatiale maritime en Méditerranée
6. Appuyer les actions des pays pour le renforcement des capacités en matière de gestion des AMP
7. Soutenir les pays pour la valorisation des aires marines protégées: une nouvelle approche pour la conservation du milieu marin et le développement de l'éco-tourisme
8. Appuyer les pays du Sud et de l'est de la Méditerranée dans la mise en place et la gestion des AMP

9. Programme d'évaluation des espèces marines exotiques dans le Sud et l'Est de la Méditerranée et en mer Adriatique (appui à la mise en œuvre du Plan d'action concernant l'introduction d'espèces et les espèces invasives en Méditerranée)
10. Conservation du phoque moine Méditerranéen en Méditerranée Centrale, y compris l'Adriatique
11. Stratégie de renforcement des capacités et de renforcement institutionnel pour la conservation marine

Suite aux discussions et recommandations de la 12^{ème} Réunion des PF du CAR / ASP sur le portefeuille des notes conceptuelles au titre du point 9 de l'ordre du jour, le portefeuille sera mis à jour et utilisé comme base pour la poursuite de discussions plus détaillées au cours de la "Table ronde sur le financement des projets/ activités prioritaires du PAS BIO "prévus au point 11 de l'ordre du jour.

Table ronde sur le financement des projets/activités prioritaires du SAP BIO

La "Table ronde sur le financement des projets/ activités prioritaires du PAS BIO " constituera une occasion pour avoir une concertation en présentiel entre les organismes bailleurs internationaux, les Parties contractantes, les organismes partenaires principaux, sur la base des notes conceptuelles préparées par le CAR / ASP, à propos des priorités et des intérêts communs.

La Table ronde représentera une première étape dans l'activité de mobilisation des ressources par le CAR / ASP pour la mise en œuvre des actions prioritaires régionales et nationales du PAS BIO. En outre, ce sera également une bonne occasion pour renforcer la coopération régionale entre les différentes institutions et discuter des priorités et des visions partagées communes pour 2015-2020.

Les participants à la table ronde sont invités à présenter leurs stratégies, priorités et expériences actuelles en matière d'appui aux projets en Méditerranée. Ils sont particulièrement invités à donner leur avis sur la façon dont le PAS BIO pourrait être intégré dans leurs plans pour devenir un cadre efficace pour le financement futur des actions de biodiversité en Méditerranée.

Suite à la présentation d'un résumé sur les résultats de la précédente session SAP BIO, le portefeuille mis à jour des projets sera présenté pour une discussion ouverte avec les institutions donatrices; dans le but d'écouter leur opinion sur les domaines prioritaires communs et l'intérêt potentiel dans le financement des propositions ainsi que leurs recommandations pour l'élaboration d'une stratégie plus large pour le financement du PAS BIO,

Sur la base des recommandations de la table ronde, le CAR / ASP examinera plus en détail le portefeuille de projets et se chargera de les réviser, conformément aux besoins et aux priorités communes avec les Parties contractantes et les partenaires et bailleurs de fonds.

Sur la base des discussions lors de la 12^{ème} Réunion des PF du CAR / ASP, le CAR / ASP s'attachera à analyser plus en profondeur le potentiel d'élaboration d'une proposition coordonnée au sujet d'une grande stratégie pour le financement du PAS BIO, en collaboration avec les partenaires intéressés.